

5^e Du Contrat de l'act de dieu du par de la future épouse
6^e Du Contrat de l'act de dieu de la mère de la future épouse
7^e Du contrat de l'act de non-opposition, l'act de la municipalité
mil huit cent quatre-vingt-un, par M^{re} M^{re} l'Officier de l'Etat
Civil de la Mairie de La Crau (Var) constatant que le mariage
du dit mariage ont été faits à La Crau (Var) le Dimanche
Neuf et dix Octobre mil huit cent quatre-vingt-un; et l'ont en
deux baguez acts et a été tenu l'act par moi Officier public
civil qui du Chapitre VI de titre V, leur premier du Code Civil
le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'art
177 du Code Civil modifié par la loi du 18 juillet 1856, les parties
époux ont déclaré qu'ils n'ont fait de contrat de mariage.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un
Amélie, Fillette, Cédine et Sainte-Esprit, Mairis, Altesse

L'act en présence de Terront, Jean-François, Adolphe, Domicile
à Hyères (Var) âgé de quarante ans, Commissaire adjoint de la mairie
en l'act, Chevalier de la Légion d'Honneur, non parent ni allié de la future
De Terront, Elise, Joseph, Marie, Domicile à Hyères (Var) âgé
de vingt-quatre ans, professeur d'Etudes, en mil huit cent
parent ni allié de la future

De Damont, Jean-Baptiste, Domicile à Hyères (Var)
âgé de quarante-huit ans, professeur de Cultivateur, non
parent ni allié de la future

Et de Caillat, Joseph, Domicile à Hyères (Var) âgé de
quarante-quatre ans, professeur de Musique, non parent ni
allié de la future

Après quoi, Moi Jean, Joseph, Reynaud, Officier
Public pour M^{re} M^{re} de La Gard (Var) futur
Jouissance d'Officier de l'Etat Civil, et promena, au nom de
la loi, que les dits parties sont unies en mariage. Il a
deux l'act présent act dont l'act a été fait publiquement
dans le principal salle de la maison Communale et qui
a été signé avec moi, par la future et la quatre témoins; le
future ayant déclaré en le savoir de a faire par nous requis

Emilie Cadere *Présent*
Dumont Jean Baptiste
Reynaud *Officier*
Caillat *Présent*

Mairie de La Gard *Remplacement de l'act*

Du Vingt-Neuf Octobre, mil huit cent quatre-vingt-un,
à six heures du matin

Acte de Mariage de Louis, Mengy, âgé de trente-deux ans,
né à Hyères (Hyères & Saucellon) Var, le dix-neuf janvier
mil huit cent quarante-neuf, professeur de Cultivateur, Domicile à
la Section de Saucellon Commune d'Hyères (Var), fils majeur
de Feu Antoine, Mengy, né à Hyères (Var) vivant Cultivateur,
Domicile à Douera (Afrique) et de Elise, Elisabeth, Rigoux,
née à Hyères (Var) son épouse, Domicile à Saucellon (Commune
d'Hyères) (Var) La mère ici présent et consent d'un part
Et de Honorin, Rose, Marguerite, Saugier, âgé de

Vingt-un ans, né à La Gard (Var) le trois Mars mil huit
cent soixante, professeur de Cultivateur, Domicile à La Gard
(Var) fils majeur de Joseph, François, Otton, Saugier, né à
La Gard (Var) professeur de Cultivateur, Domicile à La Gard
(Var) et de feu Magdelaine, Emilie, Focherac, Abail, née à
La Gard (Var) son épouse en son vivant Cultivateur,
Domicile à La Gard (Var) Le père ici présent et consent
d'autre part

N^o 22
Mengy
Saugier